

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1246 16 décembre 1948

n° 1246 16

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 décembre 1948

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1948

Date du numéro

31 décembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu la décision n° 1178 du 29 novembre 1948 suspendant de son traitement Ismaël Hersi, commis des douanes. 17e échelon: Vu les lettres n° 773/D. C. et 768/D. C. du 6 décembre 1948, du chef du service de la douane

Vule certificat médical n° C. H. C./676 du 15 novembre 1948,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapportée la décision n° 1178 du 29 novembre 1948, susvisée. Art. 2. — La présente décision sera enre gistrée. communiquée et publiée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.